

RAPPORT ANNUEL DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

POLE FUNERAIRE PUBLIC

Forme juridique : SPL / SA

Au capital social de 2 048 000 euros

Siège social : 181 AVENUE BERTHELOT 69007 LYON
R.C.S. de LYON N° B 823 177 175



Table des matières

Rappel du contexte.....	3
I. Fiche récapitulative	4
II. Activités, actualité, situation financière et évolution actionnariale	5
a. Activités de l'Epl	5
Présentation générale	5
Principales activités et opérations de l'année écoulée.....	5
Perspectives de développement	5
b. Situation financière de l'Epl.....	6
Bilan financier et économique.....	6
Chiffre d'affaires par activité	6
Prévisions financières pour l'année.....	7
c. Etat des filialisations	7
Présentation globale	7
Présentation par société	8
Comptes consolidés	9
d. Evolutions statutaires effectuées dans l'année.....	10
Modification de l'objet social.....	10
Evolution de l'actionnariat.....	10
Autres modifications statutaires	10
III. Relations contractuelles et financières entre l'Epl et la collectivité	11
a. Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire	11
b. Garanties d'emprunts de la collectivité.....	11
c. Avances en compte courant de la collectivité	11
d. Aides.....	11
e. Dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité	11
IV. Contrôles et gestion des risques	12
a. Principaux risques et incertitudes	12
b. Contrôle interne	12
c. Contrôles externes	12
V. Bilan de la gouvernance de l'Epl	13
a. Actionnariat	13
b. Les dirigeants	13
Les administrateurs	13
Les représentants à l'assemblée spéciale	13
Organisation de la gouvernance	14
c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux.....	14
d. Bilan de la gouvernance	14
Réunions du conseil d'administration et de l'assemblée spéciale	14
Participation des représentants	15
e. Contrôle analogue	16

**RAPPORT DU MANDATAIRE DES COLLECTIVITES
ACTIONNAIRES AU SEIN DE LA SPL POLE
FUNERAIRE PUBLIC – METROPOLE DE LYON**
Année/Exercice 2023

Rappel du contexte

Conformément à l'article L. 1524-51 du code général des collectivités territoriales, les représentants au conseil d'administration ou à l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires :

Collectivité	Représentant	Nommé le	Prédécesseur sur le mandat
PFIAL	BOSETTI Laurent (Lyon)	13/11/2020	
	BRISSARD Alain (Villeurbanne)	13/11/2020	
	CHAPUIS Gautier (Lyon)	18/10/2022	Nicolas HUSSON
	COLLIAT Antoine (Villeurbanne)	13/11/2020	
	TOMIC Sylvie (Lyon)	25/03/2024	DELAUNAY Florence (Lyon)
	DUVERNOIS Jean-Michel (Lyon)	13/11/2020	
	GANDOLFI Laura (Villeurbanne)	13/11/2020	
	Véronique DUBOIS-BERTARND (Lyon)	27/09/2024	HENOCQUE Audrey (Lyon)
	HERNANDEZ Ludovic (Lyon)	13/11/2020	
	MARTINEAU Cristina (Villeurbanne)	13/11/2020	
BRON	PALLUY Jacqueline	13/11/2020	
GRIGNY	AYACHE Najoua	13/11/2020	
CORBAS	DARTIGUES François	19/10/2021	LEGRAS Alain
FEYZIN	CARACO Claudine	13/11/2020	
OULLINS PIERRE-BENITE	PROTON Louis	13/11/2020 et 25/03/2024	
RILLIEUX-LA-PAPE	LECLERC Claude	13/11/2020	
SAINT GENIS LES OLLIERES	ROCHE Joëlle	13/11/2020	
ECULLY	MAIGRE Denise	13/11/2020	
SAINT-FONS	TALON Annabel	18/10/2022	SERY David ; CASTERS Thibault
SAINT-GENIS-LAVAL	PARDON-BERARD Françoise	13/11/2020	
TASSIN LA DEMI-LUNE	CADILLAT Michel	13/11/2020	
DARDILLY	GRANGE Bruno	13/11/2020	
LA MULATIERE	STRUB Arnold	18/10/2022	SABATIER Ivan

présentent un rapport écrit devant le conseil municipal / comité syndical.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de renforcer le contrôle analogue ;
- de s'assurer que la SPL Pôle Funéraire Public – Métropole de Lyon agit en conformité avec les positions et les actions engagées par les collectivités actionnaires.

Dans le respect de ces dispositions, le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

Ce rapport contribue au contrôle analogue de la SPL Pôle Funéraire Public – Métropole de Lyon tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.

ANNEXES

- 1- Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale – Exercice 2024
- 2- Rapport d'activité
- 3- Comptes annuels – Exercice 2024
- 4- Rapport des commissaires aux comptes

¹ L'article L. 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle :

"Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte".

I. Fiche récapitulative

Informations générales	
Dénomination de la société	POLE FUNERAIRE PUBLIC – METROPOLE DE LYON
Siège social	181, avenue Berthelot – 69365 Lyon cedex 07
Adresse administrative	181, avenue Berthelot – 69365 Lyon cedex 07
Date de création	17/10/2016
Secteur d'activité/métier	Services funéraires
Objet social	<p>La Société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le service extérieur des pompes funèbres – la crémation – la reprise physique de concessions échues ou abandonnées – toutes activités accessoires autorisées <p>Et d'une manière plus générale, toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.</p> <p>Elle exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire.</p>
Présidence	Madame Audrey HENOCQUE (PFIAL - ville de Lyon) et Monsieur Laurent BOSETTI (PFIAL – ville de Lyon) à compter du 27/09/2024
Nom de la Directrice Générale	Madame Agnès BACHELOT-JOURNET
Nom du commissaire aux comptes et date de nomination	Madame Evelyne CHANSAVANG nommée le 17/10/2016 et renouvelée en 2023
Nombre de salariés	59 salariés et 7 agents FPT mis à disposition

II. Activités, actualité, situation financière et évolution actionnariale

a. Activités de la SPL

Présentation générale

La SPL Pôle Funéraire Public – Métropole de Lyon exerce les missions suivantes exclusivement pour le compte de ses actionnaires :

- le service extérieur des pompes funèbres tel que défini à l'article L2223-19 du Code général des collectivités territoriales, comprenant les gestion et l'utilisation de chambres funéraires ;
- l'organisation des funérailles des personnes dépourvues de ressources suffisantes ;
- la crémation (gestion et utilisation de crématoriums) ;
- la reprise physique de concessions échues ou abandonnées ;
- toutes activités accessoires autorisées.

Et d'une manière plus générale, toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Principales activités et opérations de l'année écoulée (base facturation)

Prestations	2022	2023	2024
Organisations de funérailles	1 307	1 269	1 211
Souscriptions de contrats obsèques	222	248	233
Admissions en chambre funéraire	2 370	2168	2 108
Lyon	1830	1 625	1 572
Villeurbanne	478	463	464
Corbas	62	80	72
Crémations au crématorium de Lyon	2 373	2 158	2 150
Pour le PFP	519	524	500
Reprises administratives réalisées	580	762	499 + 81 jours
PFI	478 + 15 cinéraires	720 + 138 cinéraires + 7 columbariums (Lyon)	2 488 comprenant les 81 journées (chantier Loyasse)
Oullins	19	19	11
Rillieux	0	0	0
Ecully	16	0	0
Saint-Fons	0	0	0
Pierre-Bénite	10	0	0
Saint Genis Laval	28	14	34
Corbas	0	0	20
Saint Genis les Ollières	0	0	0
Dardilly	0	0	0
Feyzin	4	0	0
La Mulatière	10	9	0
Personnes dépourvues de ressources*	131	163	161
PFI	121	119 (Lyon) + 14 (Villeurbanne)	120 (Lyon) + 17 (Villeurbanne)
Bron	0	15	11
Corbas	1	0	0
Rillieux la Pape	0	0	0
Pierre-Bénite	5	9	8
Saint-Fons	0	0	0
Feyzin	2	0	2
Oullins	2	1	1
Ecully	0	0	2
Saint Genis Laval	0	1	0
La Mulatière	0	1	0
Autres communes		3	0
Enfants sans vie (convention VDL-HCL)*	81	64	65

* compris dans le nombre de funérailles totales.

Perspectives de développement

Le PFP poursuit et renforce sa présence auprès des prescripteurs et des communes actionnaires afin de stabiliser ses parts de marché dans un environnement extrêmement concurrentiel avec la nomination d'un responsable des relations externes.

En parallèle, le PFP doit poursuivre le développement des ventes de contrats obsèques.

En 2024, un travail de fond sur la différenciation du service public a été mené ayant conduit à un changement de nom, plus lisible, ainsi qu'à un affichage du soutien des communes actionnaires par le biais de l'apposition de leur nom et logo. Ce travail doit être poursuivi en 2025 avec la refonte des sites Internet et de la communication des équipements gérés par la SPL (crématorium et chambre funéraire).

b. Situation financière de l'Epl

Bilan financier et économique

	2023	2024	Tendance vs N-1
Capital social	2 048 000 €	2 048 000 €	=
Chiffres d'Affaires	6 619 779 €	6 947 784 €	+
Marge brute globale	6 013 705 €	6 285 526 €	+
Valeur ajoutée	4 102 642 €	4 317 488 €	+
Excédent brut d'exploitation	1 002 645 €	1 136 667 €	+
Masse salariale	3 432 556 €*	3 420 790 €*	-
Sous-traitance	91 322 €**	93 372 €**	+
Résultat d'exploitation	648 053 €	590 749	-
Résultat net	393 930 €	432 105 €	+
Trésorerie nette	1 235 000 €	3 197 000 €	+
Capitaux propres	1 998 000€	4 060 000 €	+
Endettement financier	606 000 €	513 000 €	-

*Dont personnel intérimaire

** Hors thanatopraxie (la SPL ne disposant pas de cette compétence en interne)

Les grandes lignes de la situation financière sont :

En première lecture, le chiffre d'affaires réalisé par le PFP est supérieur de 5% par rapport à 2023. Ce chiffre d'affaires est conforme aux attentes. Après un retraitement de 294 000 € (hausse 3% des tarifs, chantier exceptionnel de Loyasse, baisse des CA agences et chambres funéraires), on aurait pu s'attendre à un chiffre d'affaires de 6 914 000 €.

On note que la marge brute progresse de 270 000 € (dont 175 000 € sur les ventes de marchandise), de même que l'excédent brut d'exploitation qui augmente de 134 000 €. Cela s'explique par une meilleure maîtrise des coûts ainsi que par le chantier exceptionnel de reprises administratives au cimetière de Loyasse.

En revanche, on constate que le résultat d'exploitation est en retrait de 57 300 € dû principalement à une augmentation des dotations aux amortissements de 200 000 € (intégrant les pertes exceptionnelles de Rillieux pour 115 000 €) quand bien même nous constatons une baisse de 50 000 € sur les autres charges (redevance notamment)

Le PFP termine son exercice 2024 avec un résultat net de 432 000 €.

Chiffre d'affaires par activité

	Agences	Funérariums	Crématorium	Fossoyage Reprises	Four à reliquaires	Total Réalisé
Ventes Cercueils	945 286 €					945 286 €
Ventes Cercueils sociaux et enfants	173 867 €					173 867 €
Ventes Capitons	198 200 €					198 200 €
Ventes Urnes	69 897 €					69 897 €
Ventes autres accessoires	61 573 €					61 573 €
TSC	285 144 €	254 €				285 398 €
Démarches, Mise en bière, Convois, MC,	1 214 240 €					1 214 240 €
Inhumation, exhumation	200 403 €					200 403 €
Transports	66 499 €					66 499 €

Autres produits						0 €
Funérarium	38 324 €	890 912 €				929 236 €
Ventes Laboratoire	5 488 €	149 900 €				155 388 €
Ventes Soins et Toilettes	219 616 €	45 308 €				264 924 €
Crémation	128 287 €		1 323 453 €			1 451 740 €
Reprise administratives				522 458 €		522 458 €
Crémations four à reliquaires					61 172 €	61 172 €
Commission MUTAC						33 181 €
Total des produits exploitation	3 606 824 €	1 086 373 €	1 323 453 €	831 573 €	61 172 €	6 942 577 €
Achat de Fournitures	-405 083 €					-405 083 €
Marge sur Marchandises	1 043 741 €					1 043 741 €
Sous-traitance	-108 305 €		-3 685 €	-4 585 €		-116 576 €
Locaux	-196 460 €	-246 708 €	-411 976 €	-7 494 €	-31 501 €	-894 138 €
Fournitures	-4 393 €	-4 436 €	-8 757 €	-73 598 €	-340 €	-91 523 €
Assurances et Cotisations						
Matériels	-9 119 €	-6 358 €	-65 060 €	-28 603 €	-13 767 €	-122 907 €
Amortissements	-177 820 €	-148 705 €	-211 954 €	-15 087 €	-65 439 €	-619 005 €
Informatique						
Honoraires						
Communication externe						
Télécommunication						
Perte Clients						
Autres Charges	-25 €					-25 €
Charges de personnels	-853 518 €	-315 592 €	-215 169 €	-297 554 €	-10 058 €	-1 691 893 €
Autres Frais de personnels	-21 743 €	-16 161 €	-9 790 €	-8 218 €	-266 €	-56 178 €
Taxes	-8 164 €	-3 945 €	-2 602 €	-3 217 €	-103 €	-18 031 €
Total charges exploitation	-1 379 547 €	-741 906 €	-928 992 €	-438 357 €	-121 474 €	-3 610 275 €
Produits financiers						
Charges Financières						
Résultat Financier						
Produits exceptionnels	10 000 €				65 439 €	75 439 €
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel	10 000 €				65 439 €	75 439 €
Résultat avant frais de siège et frais logistique	1 832 195 €	344 468 €	394 461 €	393 216 €	5 137 €	3 002 658 €
Imputation des charges de logistique	-1 157 004 €	-69 698 €		-53 351 €		-1 280 053 €
Résultat avant imputation frais de siège	675 190 €	274 770 €	394 461 €	339 865 €	5 137 €	1 689 423 €
Imputation des charges de siège	-653 734 €	-196 904 €	-239 875 €	-150 722 €	-11 087 €	-1 252 323 €
Résultat net	21 456 €	77 866 €	154 586 €	189 143 €	-5 951 €	437 101 €

Prévisions financières pour l'année 2025.

La société anticipe un résultat 295 000 € pour un chiffre d'affaires de 7 131 000 € et intégrant une augmentation des dépenses à hauteur de +3% (achat de fourniture et masse salariale) corrélée à un gel des tarifs

c. Etat des filialisations

Sans objet compte tenu du statut de SPL.

d. Evolutions statutaires effectuées dans l'année

Modification de l'objet social

Sans objet.

Evolution de l'actionnariat

Les changements intervenus l'année précédente ou dans l'année sont :

Cession d'actions

L'actionnaire PFIAL a racheté les 6 actions de Brignais pour un montant unitaire de 40 €. Le conseil d'administration a donné son agrément le 25 mars 2024.

Il convient de noter la création de la nouvelle commune d'Oullins Pierre-Bénite en 2024, ayant pour conséquence la réunion des actions détenues par ces deux communes, soit 40 actions d'un montant unitaire de 40 €. Le conseil d'administration a donné son agrément le 25 mars 2024.

Rappel des exercices antérieurs :

1. L'actionnaire PFIAL a cédé 6 actions à l'actionnaire Ecully pour un prix unitaire de 500 euros.
L'actionnaire PFIAL a cédé 4 actions à l'actionnaire Saint-Fons pour un prix unitaire de 500 euros.
L'actionnaire PFIAL a cédé 12 actions à l'actionnaire Saint Genis Laval pour un prix unitaire de 500 euros.
L'actionnaire PFIAL a cédé 1 action à l'actionnaire Saint Genis les Ollières pour un prix unitaire de 500 euros.
Le conseil d'administration du 20/09/2017 a donné son agrément sur ces cessions d'actions.

2. L'actionnaire PFIAL a cédé 6 actions à l'actionnaire Tassin la Demi-Lune pour un prix unitaire de 500 euros.
Le conseil d'administration du 10/04/2018 a donné son agrément sur cette cession d'actions.
L'actionnaire PFIAL a cédé 8 actions à l'actionnaire Grigny pour un prix unitaire de 500 euros.
Le conseil d'administration du 11/10/2018 a donné son agrément sur cette cession d'actions.

3. L'actionnaire PFIAL a cédé 6 actions à l'actionnaire Brignais pour un prix unitaire de 500 euros.
L'actionnaire PFIAL a cédé 6 actions à l'actionnaire Dardilly pour un prix unitaire de 500 euros.
Le conseil d'administration du 25/03/2019 a donné son agrément sur ces cessions d'actions.

4. L'actionnaire PFIAL a cédé 20 actions à l'actionnaire La Mulatière pour un prix unitaire de 40 euros.
Le conseil d'administration du 19/10/2021 a donné son agrément sur cette cession d'actions.

Modification du capital social

Sans objet pour l'exercice 2024.

Rappel des exercices antérieurs :

L'assemblée générale extraordinaire du 21/02/2020 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 2 000 000 euros, après apurement des pertes à hauteur de 552 000 euros. Le capital social de la SPL est ainsi porté à 2 048 000 euros.

L'augmentation du capital social s'est réalisée de la façon suivante :

- Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription

Répartition du capital social à la date du 31/12/2024 :

	Nombre d'actions	Capital social détenu	Répartition du capital	Nombre de sièges aux assemblées générales	Droits de vote
PFIAL	51 011	2 040 440,00 €	99,631%	1	51 011
Bron	44	1 760,00 €	0,086%	1	44
Corbas	6	240,00 €	0,012%	1	6
Oullins Pierre Bénite	40	1 600,00 €	0,079%	1	40
Rillieux-la-Pape	26	1 040,00 €	0,051%	1	26
Feyzin	10	400,00 €	0,020%	1	10
Saint Genis Laval	12	480,00 €	0,023%	1	12
Ecully	6	240,00 €	0,012%	1	6
Saint Fons	4	160,00 €	0,008%	1	4
Saint Genis les Ollières	1	40,00 €	0,002%	1	1
Tassin	6	240,00 €	0,012%	1	6
Grigny	8	320,00 €	0,016%	1	8
Dardilly	6	240,00 €	0,012%	1	6
La Mulatière	20	800,00 €	0,039%	1	20
TOTAL	51 200	2 048 000,00 €	100,000%	16	51 200

Autres modifications statutaires

L'actionnaire majoritaire PFIAL a été dissout au 31/12/2024. Cette dissolution a conduit à modifier les articles 16 et 18.1.2 des statuts de la SPL. La nouvelle rédaction est la suivante :

- Article 16 alinéa premier : « La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 12 membres. Un siège au moins est réservé aux actionnaires réunis en assemblée spéciale du fait de leur participation au capital réduite ne leur permettant pas de disposer d'un siège au Conseil.
Les sièges sont attribués en proportion du capital détenu respectivement par chaque collectivité et par l'assemblée spéciale. »
Les autres alinéas ne sont pas modifiés.
- Article 18.1.2 alinéa premier : « Le Président du Conseil d'Administration est élu par le Conseil d'Administration sur proposition des actionnaires majoritaires. Le Conseil d'Administration peut, s'il le juge utile, élire un ou plusieurs Vice-présidents, élus pour la durée de leur mandat d'administrateur. Un secrétaire est nommé à chaque séance. »
Le dernier alinéa n'est pas modifié.

III. Relations contractuelles et financières entre l'Epl et la collectivité

a. Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire

- Délégation de service public :

Déléguants	Contrats		SEPF		Crématorium	Observations
	Début	Fin	Pompes funèbres	Chambre funéraire		
PFIAL	01/01/2024	31/12/2031	X	X	X	Renouvellement du contrat 2016-2023
Bron	01/04/2022	31/03/2027	X			Renouvellement du contrat 2017-2022
Corbas	14/12/2017	13/12/2027	X	X		
Tassin la Demi-Lune	01/11/2019	31/10/2024	X			
Rillieux-la-Pape	01/09/2020	31/08/2025	X			Dénonciation anticipée au 31/12/2023
Oullins	15/10/2021	14/10/2026	X			

- Marché « in house » :

Collectivités	Contrats		Reprises administratives*	PDR**	Observations
	Début	Fin			
PFIAL	17/10/2026	31/12/2031	X	X	Inclus dans le contrat de DSP
Bron	25/09/2017	31/03/2027		X	
Corbas	14/12/2017	13/12/2027	X	X	
Oullins	15/10/2021	14/10/2026	X	X	
Pierre-Bénite	01/04/2021	31/03/2025	X	X	PDR à la demande sur devis
Saint Genis Laval	09/12/2022	08/12/2026	X		
La Mulatière			X		Commandes de reprises administratives annuelles sur devis
Ecully				X	PDR à la demande sur devis

*opérations de reprises de concessions funéraires échues

**organisation des funérailles des personnes dépourvues de ressources suffisantes

b. Garanties d'emprunts de la collectivité

Collectivités	Date de la garantie	Montant de la garantie	Montant de l'emprunt	Durée de l'emprunt
PFIAL	30 avril 2020	75 000 €	150 000 €	10 ans
PFIAL	9 avril 2021	115 000 €	230 000 €	10 ans

c. Avances en compte courant de la collectivité

Sans objet.

d. Aides

Sans objet.

e. Dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité

Sans objet.

IV. Contrôles et gestion des risques

a. Principaux risques et incertitudes

La SPL est confrontée aux principaux risques suivants :

- Maintenir à minima les parts de marché dans un contexte local extrêmement concurrentiel marqué par la présence notamment des grands leaders nationaux qui se montrent agressifs, mais également par la présence de plusieurs opérateurs cultuels qui captent nativement les décès.
- L'augmentation des dotations aux amortissements liée aux investissements importants réalisés au cours des derniers exercices dont une partie est financée par une subvention des PFIAL à hauteur de 1 900 000 € maximum (four à reliquaires et rénovation des appareils de crémation).
- Le transfert du clos et du couvert des biens mis à disposition par les villes de Lyon et Villeurbanne dont certains doivent faire l'objet d'importants travaux (toit du crématorium, décret tertiaire).
- L'augmentation conséquente du prix de l'énergie dont le PFP est dépendant pour son activité (gaz pour les crémations et électricité pour les chambres funéraires)

b. Contrôle interne

Les achats de la SPL sont soumis aux dispositions du Code de la commande publique.

Les marchés d'un montant supérieur à 100 000 € HT font l'objet d'une autorisation en conseil d'administration.

c. Contrôles externes

La SPL n'a fait l'objet d'aucun contrôle au cours de l'exercice 2024.

V. Bilan de la gouvernance de l'Epl

a. Actionnariat

	Nombre d'actions	Capital social détenu	Répartition du capital
PFIAL	51 011	2 040 440,00 €	99,631%
Bron	44	1 760,00 €	0,086%
Corbas	6	240,00 €	0,012%
Oullins Pierre-Bénite	40	1 600,00 €	0,079%
Rillieux-la-Pape	26	1 040,00 €	0,051%
Feyzin	10	400,00 €	0,020%
Saint Genis Laval	12	480,00 €	0,023%
Ecully	6	240,00 €	0,012%
Saint Fons	4	160,00 €	0,008%
Saint Genis les Ollières	1	40,00 €	0,002%
Tassin	6	240,00 €	0,012%
Grigny	8	320,00 €	0,016%
Dardilly	6	240,00 €	0,012%
La Mulatière	20	800,00 €	0,039%
TOTAL	51 200	2 048 000,00 €	100,000%

b. Les dirigeants

Les administrateurs

Collectivité	Représentants au Conseil	Représentant à l'AG	Date de nomination
PFIAL	BOSETTI Laurent (Lyon)		13/11/2020
	BRISSARD Alain (Villeurbanne)		13/11/2020
	CHAPUIS Gautier (Lyon)		18/10/2022
	COLLIAT Antoine (Villeurbanne)		13/11/2020
	TOMIC Sylvie (Lyon)		25/03/2024
	DUVERNOIS Jean-Michel (Lyon)		13/11/2020
	GANDOLFI Laura (Villeurbanne)	GANDOLFI Laura	13/11/2020
	DUBOIS-BERTRAND Véronique (Lyon)		27/09/2024
	HERNANDEZ Ludovic (Lyon)		13/11/2020
	MARTINEAU Cristina (Villeurbanne)		13/11/2020
Actionnaires minoritaires	PALLUY Jacqueline (Bron)	PALLUY Jacqueline	13/11/2020
	AYACAHE Najoua (Grigny)	AYACAHE Najoua	13/11/2020

Les représentants à l'assemblée spéciale

Collectivité	Représentants à l'AS	Représentant à l'AG	Date de nomination
BRON	PALLUY Jacqueline	PALLUY Jacqueline	13/11/2020
GRIGNY	AYACHE Najoua	AYACHE Najoua	13/11/2020
CORBAS	DARTIGUES François	DARTIGUES François	19/10/2021
FEYZIN	CARACO Claudine	CARACO Claudine	13/11/2020
OUILLINS PIERRE-BENITE	PROTON Louis	PROTON Louis	25/03/2024
RILLIEUX-LA-PAPE	LECLERC Claude	LECLERC Claude	13/11/2020
SAINT GENIS LES OLLIERES	ROCHE Joëlle	ROCHE Joëlle	13/11/2020
ECULLY	MAIGRE Denise	MAIGRE Denise	13/11/2020
SAINT-FONS	TALON Annabel	TALON Annabel	18/10/2022
SAINT-GENIS-LAVAL	PARDON-BERARD Françoise	PARDON-BERARD Françoise	13/11/2020
TASSIN LA DEMI-LUNE	CADILLAT Michel	CADILLAT Michel	13/11/2020
DARDILLY	GRANGE Bruno	GRANGE Bruno	13/11/2020
LA MULATIERE	STRUB Arnold	STRUB Arnold	18/10/2022

La société n'est pas soumise aux obligations de mixité homme/femme.

Organisation de la gouvernance

La société a opté pour une dissociation des fonctions de président et de directeur général. Aucun changement n'est intervenu depuis la création de la SPL.

La présidente du conseil d'administration, Mme Audrey HENOCQUE désignée par délibération du conseil d'administration du 13/11/2020, a cessé ses fonctions. Elle a été remplacée par M Laurent BOSETTI, désigné Président, pour la durée du mandat, par le conseil d'administration du 27/09/2024.

Le directeur général, M. Patrick MEIGNEN a été désigné par délibération du conseil d'administration du 17/12/2021, a été révoqué de ses fonctions au 31/12/2023 par le conseil d'administration du 16/10/2023. Il a été remplacée par Mme Agnès BACHELOT-JOURNET, nommée par le conseil d'administration du 07/12/2023, pour une prise de fonction au 01/01/2024.

La SPL n'a pas désigné de directeur général délgué.

c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

Les administrateurs ne perçoivent pas de jetons de présence.

Le président du Conseil d'Administration ne perçoit aucune indemnité de fonction.

d. Bilan de la gouvernance

Réunions du conseil d'administration et de l'assemblée spéciale :

Le conseil d'administration s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2024 :

- 25 mars 2024
- 28 mai 2024
- 27 septembre 2024
- 9 décembre 2024

L'assemblée spéciale s'est réunie quatre fois au cours de l'exercice 2024 :

- 25 mars 2024
- 28 mai 2024
- 27 septembre 2024
- 2 décembre 2024

Le comité de suivi et d'engagement s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2024 :

- 12 mars 2024
- 14 mai 2024
- 27 septembre 2024
- 8 novembre 2024

Participation des représentants (hors pouvoir)

Collectivités actionnaires	Représentants	Conseil d'Administration	Assemblée Spéciale	Assemblée Générale	Comité de suivi et d'engagement
PFIAL	BOSETTI Laurent	75%			100%
	BRISSARD Alain	75%			50%
	CHAPUIS Gautier	50%			
	COLLIAT Antoine	75%			
	TOMIC Sylvie	100%			
	DUVERNOIS Jean-Michel	0%			
	GANDOLFI Laura	100%		100%	75%
	HENOCQUE Audrey (jusqu'au 27/09/2024)	100%		100%	100%
	DUBOIS BERTRAND Véronique (depuis le 27/09/2024)	100%			
	HERNANDEZ Ludovic	0%			
	MARTINEAU Cristina	50%			
BRON	PALLUY Jacqueline**	75%	75%	100%	50%
GRIGNY	AYACHE Najoua**	0%	0%	0%	0%
CORBAS	DARTIGUES François		25%	0%	0%
FEYZIN	CARACO Claudine		25%	0%	25%
OULLINS PIERRE-BENITE	PROTON Louis		100%	100%	100%
RILLIEUX-LA-PAPE	LECLERC Claude		0%	0%	0%
SAINT GENIS LES OLLIERES	ROCHE Joëlle		100%	100%	100%
ECULLY	MAIGRE Denise		25%	0%	50%
SAINT-FONS	TALON Annabel		0%	0%	0%
SAINT-GENIS-LAVAL	PARDON-BERARD Françoise		25%	0%	50%
TASSIN LA DEMI-LUNE	CADILLAT Michel		100%	100%	100%
DARDILLY	GRANGE Bruno		0%	0%	0%
LA MULATIERE	STRUB Arnold		0%	0%	25%

** représentants des actionnaires minoritaires sur mandat de l'assemblée spéciale

e. Contrôle analogue

Le comité de suivi et d'engagement s'est réuni préalablement à chaque conseil d'administration et s'est prononcé sur l'ordre du jour du conseil.

Les décisions importantes prises par la SPL au cours de l'exercice 2024 sont les suivantes :

- conseil d'administration du 27/09/2024 :
 - nomination d'un nouveau Président, Monsieur Laurent Bosetti ;
 - décision de ne pas appliquer la clause de révision des tarifs, conduisant à une augmentation de 3.72% des tarifs, et de geler les tarifs en 2025 ;
- conseil d'administration du 09/12/2024 :
 - dénonciation du contrat de DSP avec PFIAL (dissout au 31/12/2024) et conclusion de deux nouveaux contrats de concession, d'une durée de 15 ans à compter du 01/01/2025, avec transfert du clos et du couvert et suppression de la redevance fixe, avec les villes de Lyon et de Villeurbanne ;
 - validation du budget, et des investissements 2025 à hauteur d'environ 1 800 000 € dont 800 000 € pour la réfection du toit du crématorium ;
 - signature d'un contrat de concession pour la gestion de la chambre funéraire d'Ecully, d'une durée de 8 ans. Une enveloppe de travaux d'environ 110 000 € est prévue dans ce contrat.

Des échanges réguliers se sont poursuivis entre le PFIAL, les villes et Lyon et Villeurbanne, et la SPL au cours de l'année 2024 portant, notamment, sur la redéfinition des tarifs des reprises administratives.

Des rencontres et échanges ont également eu lieu avec des représentants de collectivités actionnaires.